



Berne, le 19 septembre 2014

Destinataires

Partis politiques

Associations faïtières des communes,  
des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

**Loi fédérale sur l'optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes: Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 19 septembre 2014, le Conseil fédéral a chargé le DEFR de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de loi fédérale sur l'optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

La procédure de consultation prendra fin le **19 décembre 2014**.

L'objet de la présente procédure de consultation est l'optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Le projet vise à modifier la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (RS 221.215.311), le Code des obligations (RS 220) et la loi sur les travailleurs détachés (RS 823.20). Les mesures d'accompagnement à libre circulation des personnes doivent être renforcées en augmentant la limite supérieure des sanctions administratives, en facilitant l'extension du champ d'application des conventions collectives de travail et en définissant les conditions pour proroger un contrat-type de travail.

Nous vous remettons ci-joint le projet de loi fédérale sur l'optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et le commentaire qui s'y rapporte. Vous pouvez également télécharger l'ensemble de ces documents à l'adresse suivante : [www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html).

Nous vous prions d'envoyer vos avis à l'adresse suivante: Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Secteur Surveillance du marché du travail, Holzikofenweg 36, 3003 Berne, ou par courriel à [valerie.berger@seco.admin.ch](mailto:valerie.berger@seco.admin.ch).



En vous remerciant d'ores et déjà de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Johann N. Schneider-Ammann  
Conseiller fédéral

Documents joints

- Projet d'acte et rapport explicatif (all, fr, it)
- Liste des destinataires (all, fr, it)
- Communiqué (all, fr, it)